

RCS : NANCY  
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00037  
Numéro SIREN : 766 800 379  
Nom ou dénomination : SOCIETE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt 1126

**SOCIETE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE**  
Société par actions simplifiée au capital de 291 100 euros  
Siège social : 359 Boulevard des Technologies, 54710 LUDRES  
766800379 RCS NANCY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le 30 juin,  
A 19 heures,

Les associés de la société SOCIETE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 359 Boulevard des Technologies 54710 LUDRES, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe JEANDEL, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur David BARBARAT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jacques SOURDOT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 11644 actions sur les 11644 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2017,

20  
JP 4 BD

- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,

- 
- Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes
  - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

---

PA  
S  
CR  
BN

#### QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Jacques SOURDOT, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Stéphane GABRIEL, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société AGS domiciliée 12 rue Emile Durkheim 88100 SAINT DIE DES VOSGES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Christophe JEANDEL

Le secrétaire  
David BARBARAT

  
  
  
